Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Saône-et-Loire

Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers

Recueil des Actes Administratifs du SDIS de Saône-et-Loire

Numéro 2021 - 282

publié le 20 janvier 2021

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 20 janvier 2021

Les documents dont il est fait référence
peuvent être consultés :

* *en version papier*
au Secrétariat de Direction du SDIS
4, rue des Grandes Varennes - CS 90109
71009 MÂCON Cedex

Accès entrée principale : 2, rue du Lcl André MARLIN - 71000 SANCÉ

* *sous forme informatique*
sur le portail informatique du SDIS accessible
dans l'ensemble des centres d'incendie et de secours
du corps départemental de sapeurs-pompiers

Ce recueil est consultable sur le site du SDIS
http://www.sdis71.fr/base documentaire/recueil des actes

Pour affichage

le 20 janvier 2021

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service
"Assistance de la Direction"

Stéphanie MARTIN

SOMMAIRE

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Arrêté P/MG/21-066 portant composition du Comité technique.

SAPEURS POMPIERS
SAÔNE-ET-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DIRECTION

Groupement des Ressources Humaines
Service gestion du personnel et des carrières
Bureau gestion carrières
P/MG/21-066
Comité technique
Composition

ARRÊTÉ

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2018-19 du 26 mars 2018 du conseil d'administration relative à la composition et au fonctionnement du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Vu la délibération n°2020-32 en date du 28 septembre 2020 du conseil d'administration relative à la désignation des membres du Conseil d'administration aux divers comités et commissions existant au sein du SDIS 71,

Vu l'arrêté n° P/MG/20-1518 en date du 5 octobre 2020 de Monsieur le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire portant composition du comité technique,

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel au comité technique du Service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire en date du 6 décembre 2018,

Considérant la vacance d'un siège de représentant titulaire de l'administration, précédemment occupé par M. le colonel hors classe Pierre PIERI,

Considérant que M. le lieutenant-colonel Stéphane BERREZ a été désigné par l'autorité territoriale pour pourvoir ce siège pour la durée du mandant en cours et qu'il convient en conséquence de désigner un nouveau membre suppléant représentant de l'administration,

.../...

ARRÊTE

Article 1 - La composition nominative du comité technique du département de Saône-et-Loire est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION	
Représentants titulaires :	**Représentants suppléants :**
Mme Edith PERRAUDIN	Mme Mathilde CHALUMEAU
M. Jean-Claude BECOUSSE	Mme Marie-Thérèse FRIZOT
Mme Virginie PROST	Mme Carole CHENUET
M. le Colonel hors classe Frédéric PIGNAUD	M. le Médecin-chef Eric BROUSSE
M. le Lieutenant-colonel Stéphane BERREZ	M. le Lieutenant-colonel Didier PELISSE
Mme Mélanie GACHÉ	Mme Françoise CATHERIN
REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
Représentants titulaires :	**Représentants suppléants :**
M. le Lieutenant de 1ère cl. Didier MATHONNAT	M. le Lieutenant de 2ème cl. Jean-Michel BOURCIER
M. David VERCHERE	Mme l'Infirmière hors classe Céline GENTIL
M. l'Adjudant Stéphane BOURGEOIS	M. l'Adjudant Julien RAVIER
M. le Sergent-chef Mickaël COLLIGNON	M. l'Adjudant-chef Charles-Eric DELAIGLE
M. l'Adjudant-chef Jean-Daniel SOUBRIER	M. l'Adjudant Guillaume JASICKI
M. l'Adjudant Fabien REDON	M. le Lieutenant de 1ère cl. Jean-Pierre LAGROT

Article 2 - Le comité technique est présidé par Mme Edith PERRAUDIN, 1ère Vice-présidente du Conseil d'Administration représentant le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours.
En l'absence de Mme Edith PERRAUDIN, la présidence du comité technique est assurée par M. Jean-Claude BECOUSSE.

Article 3 - L'arrêté n° P/MG/20-1518 du 5 octobre 2020 portant composition du comité technique est abrogé.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de DIJON, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.
Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.télérecours.fr

Article 5 - Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, commandant le corps départemental de sapeurs-pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise aux membres titulaires et suppléants dudit Comité et qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de Saône-et-Loire.

Fait à Sancé, le 18 JAN. 2021
Le Président du Conseil d'administration,

André ACCARY

SDIS de SAÔNE et LOIRE ★ CORPS DÉPARTEMENTAL de SAPEURS POMPIERS ★